

Procès-verbal
Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball
Mardi 9 septembre 2014

Membres :

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH (également titulaire du pouvoir de Joël DELPLANQUE)* ; Alain PORTES, *Sélectionneur France A (également titulaire du pouvoir de Philippe BANA)* ;
Représentants clubs LFH : Perrine PAUL (*Présidente UCPD1F*), *Toulon St-Cyr* ; Guillaume OLTRA, *Fleury Loiret (représentant Jean-Pierre GONTIER)* ; Jean-Marie SIFRE, *Issy Paris (également titulaire du pouvoir de Karine SAVINA)* ; Thierry WEIZMAN, *Metz (également titulaire du pouvoir de Bernard COLY)* ; Bertrand ROUX, *Nîmes (également titulaire du pouvoir de Benoit GUILLOUS)* ;
Représentant des entraîneurs : Frédéric BOUGEANT (*suppléant de Thierry VINCENT*)
Représentante des joueuses : Franck LECLERC

Invités :

Représentants FFHB : Alain KOUBI, *Trésorier de la FFHB* ; Véronique PECQUEUX-ROLLAND, *Conseillère de la Présidente*
Secrétaire de l'UPCD1F : Olivier GEBELIN
Présidents des clubs D2F VAP : Didier WEBER, *Besançon* ; Gerald MENARD, *Chambray* ; Jean-Paul NICOL, *Brest* ;
Salariée LFH : Aurélie REMY, *chargée de mission LFH* ;
Salariée FFHB : Cécile MANTEL, *responsable service juridique*.

Membres excusés :

Joël DELPLANQUE, *Président de la FFHB* ; Philippe BANA, *DTN* ; Michel GROUPI, *Personne qualifiée en contrôle de gestion* ; Sébastien DUCLOS, *Représentant de l'arbitrage* ; Gérard JUIN, *représentant des médecins* ; Thierry VINCENT, *représentant des entraîneurs* ; Karine SAVINA, *Dijon* ; Benoit GUILLOUS, *Havre* ; Bernard COLY, *Mios Biganos-Bègles* ; Arnaud PONROY, *Nantes* ; Ange FERRACCI, *Nice* ;

Invités excusés :

Eric BARADAT, *Responsable du PES Féminin* ; Philippe PINEAU, *AS Cannes (D2F-VAP)*.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10h30 au siège de la FFHB.

Nodjialem MYARO remercie les membres de leur présence une semaine après la conférence de presse et relaie un message du Docteur Gérard JUIN qui tient à remercier tous les clubs pour la mise en œuvre du nouveau système de contrôle médical avec certificats spécifiques et attestations d'exams cardiologiques. Toutes les qualifications des joueuses non blessées ont été correctement délivrées pour le début de saison, grâce à l'anticipation réalisée dès la mi-saison 2013-14 au sein de la commission médicale LFH.

Un bref retour sur la première journée de championnat est effectué par les membres présents, qui regrettent les erreurs importantes d'affichage constatées sur plusieurs LiveScores. A cet égard, Aurélie REMY confirme que toutes les difficultés techniques qui avaient pu être constatées en 2013-14 entre l'association Handvision (gestionnaire des liveScores) et Sevanova (prestataire du site Internet) ont été

corrigées. Elle demande aux présidents de clubs présents de veiller à sensibiliser le plus efficacement possible leurs statisticiens car la qualité des saisies (donc de l'affichage en temps réel des scores des rencontres, puis des statistiques) dépend intégralement de leur rigueur.

Compte tenu de ce que seuls 5 statisticiens de clubs LFH ont participé cette rentrée à la formation fédérale (2 dates étaient proposées : samedi 29/8 et lundi 1/9), la possibilité de proposer une formation à distance est envisagée et sera approfondie pour la prochaine rentrée.

I/ Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 21 juin 2014

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

II/ Suivi budgétaire 2014

En préambule, Alain KOUBI fait part de sa satisfaction sur le fonctionnement mis en place.

Bertrand ROUX présente le suivi du budget 2014 de la LFH au 31/08/2014 et la projection au 31/12/2014.

Globalement :

- Au compte de résultat « structure », le budget est conforme aux prévisions, la baisse importante (-60%) des recettes sur la nuit du hand 2014 est notamment compensée par une économie sur les frais de fonctionnement (réunions principalement) ;
- Au compte de résultat « développement / promotion » :
 - la refonte du dispositif des LiveScores (montant budgété de 20K€), envisagée lors de la validation du budget prévisionnel 2014, n'a finalement pas été engagée puisque les dysfonctionnements entre le logiciel Handvision et le site Internet LFH ont été corrigés et que des améliorations ont été apportées concernant l'ergonomie des pages de LiveScores (création notamment de deux espaces promotionnels, l'un pour la LFH, l'autre pour le club recevant),
 - le résultat prévisionnel à fin décembre ressort alors autour de 32K€, somme à engager sur 2014 car non reportée sur l'exercice 2015. Alain KOUBI à cet égard rappelle la teneur du courrier adressé à tous les présidents de clubs le 5 août dernier et précisant qu'une redistribution équitable à tous les clubs de tout ou partie de l' « excédent » budgétaire 2014 était exclue.

Un débat s'engage sur les possibilités d'utilisation, en 2014, de cette somme de 32K€, les hypothèses suivantes pouvant être envisagées sont hiérarchisées :

1. Allouer 5000 € maximum pour inviter les présidents de clubs intéressés sur le premier tour du championnat d'Europe en décembre 2014 (environ 1200€ / personne),

Une fois ce montant déduit, le reste de la somme sera utilisé comme suit :

2. participation aux coûts de production / diffusion de rencontres de coupes d'Europe (hors Ligue des champions) sur l'Equipe 21, voire sur des chaînes nationales telles BeIN Sports ou Eurosport, avec l'objectif de pérenniser des opérations et en excluant un one-shot
3. engagement sur 2014 de certaines dépenses prévues sur 2015 (notamment liées aux nouveaux projets en cours comme par exemple, Version mobile site et Plateforme Label Clubs...).

Cet engagement des dépenses permettra de laisser un peu de temps pour étudier la proposition n°4 :

4. mise en place d'un plan de promotion de la LFH et de ses clubs dans le magazine hebdomadaire Fémina diffusé avec plus de 35 journaux régionaux,

5. versement d'une subvention spécifique aux clubs européens en 2014-15, pouvant intervenir selon une clé de répartition 1/3 au champion de France, 2/3 aux 4 autres.

L'hypothèse de doter en prize money la Coupe de la Ligue est évoquée par Frédéric BOUGEANT. Les travaux à venir concernant la refonte de cette compétition pourront intégrer cette possibilité.

III/ Budget prévisionnel 2015

Bertrand ROUX présente le projet de budget prévisionnel travaillé avec les services de la LFH et Nodjialem MYARO et visant à anticiper au plus tôt ce que pourrait être les différents postes budgétaires du prochain exercice.

Par rapport au budget 2014, les principales évolutions ont déjà été présentées lors de la réunion du 22 juin à Nice et concernent :

- la prise en compte de la part LFH (4K€) liée au développement d'une appli mobile pour smartphones (livraison mi-septembre 2014), qui proposera tous les contenus vidéos fédéraux, et notamment les highlights de chaque journée de LFH
⇒ *adoption à l'unanimité*
- le développement d'une version mobile du site Internet LFH, visant à faciliter la navigation sur le site LFH et offrir une ergonomie adaptée aux connexions depuis des mobiles et tablettes
⇒ *adoption à la majorité et 2 votes contre (MM SIFRE et OLTRA),*
- le développement d'une plateforme Label Clubs pour accompagner le développement structurel des clubs via un diagnostic détaillé et des plans de développement ciblés
⇒ *adoption à la majorité (avec approfondissement à conduire sur le fond)*
- la possibilité de mettre en place un partenariat avec le quotidien l'Equipe qui s'articulerait non seulement autour d'un échange marchandises (espaces promotionnels contre communication sur les supports LFH) mais aussi sur l'achat d'un espace publicitaire
⇒ *rejet à la majorité, compte tenu du rapport coût / intérêt et du très faible traitement éditorial de l'Equipe sur le handball féminin. En outre, si une collaboration durable pour des diffusions TV sur l'Equipe 21 voit le jour, la promotion des diffusions via le quotidien sera assurée de fait par le groupe ASO.*

Le projet de budget 2015 est adopté dans ses grands principes, mais devra être ajusté suivant les dernières dépenses engagées en 2014 (cf point II, notamment sur les postes Label Clubs et Site mobile). Une version définitive sera présentée lors d'un prochain Comité de direction.

IV/ Projet de Cahier des charges d'appel à candidatures

Aurélie REMY rappelle que le projet de cahier des charges comprenant deux lots (version mobile du site Internet et plateforme Label clubs) a été diffusé au groupe de travail marketing et a recueilli l'accord des membres du groupe présents lors d'une conférence téléphonique le 2 septembre.

L'assemblée générale confirme son approbation sur le cahier des charges proposé.

L'appel à candidatures sera donc officiellement lancé en fin de semaine, avec un retour des offres prévu pour le 10/10 au plus tard. Les offres seront ensuite soumises au groupe marketing / communication pour décision du Comité de direction de la LFH fin octobre au plus tard.

VIII/ Questions diverses

L'UCPD1F souhaite aborder 3 points et Fleury un.

- Livraison des murs d'interview en plexiglas :

Conformément au budget 2014 (10K€), les murs d'interview transparents (floqués des logos des partenaires de chaque clubs et des logos LFH et partenaires LFH) devraient être prochainement livrés dans les clubs.

A cette occasion, Aurélie REMY informe l'assemblée que Sport+ n'a pas confirmé la mise en place de commentateurs sur les sites des rencontres qui seront diffusées en 2014-15, et envisage de poursuivre avec des commentaires assurés en cabine depuis Paris. A ce stade, est garanti le poste commentateurs lors de la première diffusion Metz-Nantes le 15/10.

- Remplacement d'Aurélia PILET :

L'UCPD1F s'interroge sur l'impact du départ d'Aurélia PILET sur le fonctionnement de la LFH. De ce fait, l'Union souhaite avoir plus d'informations sur la répartition des missions des salariées.

- Information du secrétaire général de l'UCPD1F

Pour permettre une meilleure coordination entre les présidents et répondre à un souhait de centralisation des données, l'UCPD1F demande que son secrétaire, Olivier GEBELIN aujourd'hui, soit rendu destinataire en copie des correspondances adressées aux différents groupe de travail.

- Dérogation à la règle non-JIPES pour le joker médical d'une joueuse de centre de formation :

Guillaume OLTRA souhaite revenir sur le dossier particulier dont Fleury a récemment saisi la FFHB et portant sur une demande de dérogation à la règle non-JIPES pour une joueuse recrutée en tant que joker médical d'une joueuse de centre de formation.

Cécile MANTEL rappelle que le dossier est actuellement en cours et qu'à ce stade la commission mixte prévue pour les « *cas non prévus, de force majeure ou les situations conduisant à des circonstances exceptionnelles* » (article 5 du Règlement JIPES), réunie le 3/9, a rendu un avis défavorable à la demande du club.

Compte tenu du caractère inédit de la situation pour Fleury (recrutement d'un joker médical non-JIPES pour pallier le remplacement d'une joueuse JIPES du centre de formation, internationale Juniors et qui aurait régulièrement pu évoluer en LFH), il est proposé aux 3 membres de la commission mixte (représentants des présidents de clubs, des entraîneurs et des joueuses) de communiquer au plus vite leur avis définitif sur le cas particulier.

En tout état de cause, il est convenu que soit engagée une réflexion sereine sur le sujet du cadre réglementaire applicable au recrutement d'un joker médical de joueuse en formation. Une réunion sera prochainement organisée avec des représentants de chaque collègue et de la FFHB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH